

**RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE ET CONCLUSIONS MOTIVEES  
DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Arrêté 2019 – 109 ST KH/PB du 28 octobre 2019 de la Commune de Creutzwald.

**ENQUETE PUBLIQUE relative au  
Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme  
(P.L.U.) de la commune de Creutzwald.**

**Enquête du 19 novembre au 20 décembre 2019**

**Commissaire enquêteur : Mme Audrey MUZZOLINI**



# **RAPPORT D'ENQUETE PUBLIQUE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Arrêté 2019 – 109 ST KH/PB du 28 octobre 2019 de la Commune de Creutzwald.

## **ENQUETE PUBLIQUE relative au Projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Creutzwald.**

**Enquête du 19 novembre au 20 décembre 2019**

**Commissaire enquêteur : Mme Audrey MUZZOLINI**

## Sommaire

<b>1. OBJET DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE</b> .....	3
1.1 Cadre général.....	3
1.2 Objet de l'enquête.....	3
1.3 Préambule historique .....	3
1.4 Procédures antérieures .....	5
1.5 Présentation du projet de modification du PLU .....	6
<b>2. LISTE DE L'ENSEMBLE DES PIECES FIGURANT DANS LE DOSSIER D'ENQUETE</b> .....	9
<b>3. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE</b> .....	10
3.1 Contexte réglementaire.....	10
3.2 Organisation de l'enquête .....	11
3.3 Déroulement de l'enquête .....	13
3.4 Clôture de l'enquête.....	13
<b>4. SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC</b> .....	13
<b>ANNEXES :</b> .....	15
<b>ANNEXE 1 : Information du Public</b> .....	16
<b>ANNEXE II : Procès- verbal de synthèse</b> .....	31

### **PIECES JOINTES AU RAPPORT D'ENQUETE :**

Pièce 1 : Dossier soumis à l'enquête

Pièce 2 : Registre d'enquête

## 1. OBJET DU PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE

### 1.1 Cadre général

La commune de Creutzwald est située en Moselle dans la région Grand-Est. Elle est frontalière avec l'Allemagne.

Elle s'étend sur une superficie de 26,72 km<sup>2</sup> et comptait 13 483 habitants en 2015.

Creutzwald fait partie de la Communauté de Communes du Warndt (CCW), composée de 5 communes : Creutzwald, Ham-sous-varsberg, Varsberg, Bisten-en-Lorraine, Guerting. Celle-ci représentait 18 102 habitants en 2015.

### 1.2 Objet de l'enquête

Le dossier soumis à enquête publique porte sur le projet de modification du P.L.U. de la commune de Creutzwald et plus spécifiquement sur :

- la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AU (Zone d'Aménagement Concerté du Warndt Park) ;
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la ZAC du Warndt Park ;
- l'amendement de certains points de règlement du P.L.U. ;
- la modification du plan de zonage ;
- la prise en compte du porter à connaissance du Préfet relatif à la société VFLI.

### 1.3 Préambule historique

La commune de Creutzwald accueille les 6 zones économiques de la Communauté de Communes du Warndt :

- Le siège 1 La Houve
- Le siège 2 La Houve
- La zone Fatima
- Le parc du Barrois
- Le Parc d'activité Sud
- La ZAC Warndt Park (dernière en date)

Les 5 premières zones d'activités couvrent plus de 200 hectares avec près de 500 entreprises et plus de 6 000 emplois. Ces Parcs d'activités, qui se sont développés dès les années 1970, arrivent désormais au bout de leur disponibilité.

La communauté de communes du Warndt s'est fixée comme objectif le développement économique de son territoire. Pour cela, elle souhaite accueillir de nouvelles entreprises et aider celles qui sont présentes pour soutenir l'innovation et la création d'emplois.

Le projet de modification du PLU présenté par la commune de Creutzwald s'inscrit dans cet objectif, notamment par la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AU (Zone d'Aménagement Concerté du Warndt Park).

Pour mémoire :

La Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) du Warndt Park prévoit d'accueillir en plus de l'activité économique, des loisirs, des services, du commerce et de l'habitat, créant ainsi une mixité de fonctions.

La ZAC s'étend sur 91 ha et est prévue en 3 phases afin de lisser le coût des travaux et permettre un développement progressif dans le temps en fonction des besoins du marché.

Elle est desservie par la RN 33 (voie de contournement de Creutzwald).

Cette ZAC intègre une forte dimension environnementale, notamment à travers la gestion alternative des eaux pluviales et la gestion des zones boisées. Elle se veut exemplaire en matière de démarche et de qualité environnementale.

La protection de l'environnement de la zone est encadrée par l'arrêté 2015 -DDT /SABE/EAU n°59 du 23/12/2015 autorisant la création de la ZAC du Warndt Park au titre du Code de l'Environnement.

La phase de pré-commercialisation des terrains de la phase 1 a été lancée fin 2014.

Les compensations environnementales en lien avec l'autorisation de défrichement du 12 décembre 2014, ont été démarrées avec la plantation anticipée de 3 hectares en 2015 sur la commune de Guerting. D'autres reboisements sont prévus en accord avec les services de la DDT.

Les premiers travaux de viabilisation ont démarrés en mars 2016 et l'inauguration de la ZAC a eu lieu le 10 juin 2016.

Les noues paysagères et les jardins filtrants consistant à conserver le cheminement des eaux pluviales et leur phytoépuration ainsi que le maintien de la biodiversité ont été réalisés dans la cadre de ces travaux. A noter que la gestion alternative des eaux de pluie a été primée par l'Agence de l'Eau Rhin Meuse en 2016.

Une deuxième phase de travaux a été lancée en 2018 afin de diversifier les types de parcelles à destination des entreprises.

A ce jour, ont été viabilisés :

- 4,8 ha pour accueillir de l'activité,
- 1 ha pour des projets de commerce de proximité,
- 7 000 m<sup>2</sup> destinés à l'habitat individuel,
- une parcelle de 16 ha a été rendue accessible afin d'accueillir une grande entreprise,
- viabilisation de 27 parcelles destinées à l'habitat,
- viabilisation du boulevard, cœur de la ZAC.

En 2019, tous les terrains de la phase 1 destinés à l'activité vont accueillir des bâtiments. La première phase de terrains dédiés à de l'habitat a totalement été vendue et la moitié des terrains du boulevard a également trouvé acquéreur. D'autres parcelles vont accueillir des artisans et des petites et moyennes entreprises.

En avril 2019, la construction de l'hôtel d'entreprises et communautaire a été lancée.

**Les terrains compris dans les phases 2 et 3 sont actuellement classés en zone 2 AU et représentent 59 ha.**

La ZAC du Warndt Park fait l'objet de nombreuses communications depuis 2014 à travers notamment un site internet dédié ([WWW.WARNDTPARK.EU](http://WWW.WARNDTPARK.EU)), un film de présentation virtuelle et le magazine communautaire annuel « Les Echos du Warndt ».

Enfin, la ZAC du Warndt Park est clairement identifiée dans les projets prioritaires du SCOT du Val de Rosselle approuvé en 2012.

#### 1.4 Procédures antérieures

Le Plan Local d'Urbanisme de Creutzwald a été approuvé par Décision du Conseil Municipal n° 14168 le 28/11/2005.

Le projet de modification du PLU concerné par cette enquête publique est la 5<sup>ème</sup> modification en date depuis son approbation.

Les éléments réglementaires en lien avec la ZAC du Warndt Park sont listés ci-dessous :

- Concertation préalable de mars 2009 à janvier 2010
- Avis de l'Autorité Environnementale sur le dossier d'étude d'impact de la ZAC en date du 27 mai 2011
- Dossier de création de ZAC en date du 07 juillet 2011
- Avis favorable d'infiltration des eaux pluviales sur le territoire allemand en date du 7 juin 2013 et son complément du 16 octobre 2014.
- Arrêté n°2013- DLP – BUPE-260 du 12 septembre 2013 portant Déclaration d'Utilité Publique du projet d'aménagement de la ZAC du Warndt Park sur le territoire de la commune de Creutzwald et déclarant cessibles les immeubles nécessaires à sa réalisation
- Dossier de réalisation de la ZAC approuvé par le Conseil Communautaire du Warndt le 18 décembre 2013
- Autorisation de défrichement en date du 12 décembre 2014
- Arrêté n°2015 -DDT /SABE/EAU n°59 du 23 décembre 2015 autorisant la création de la ZAC du Warndt Park au titre du Code de l'Environnement
- Modification du PLU en date du 12 décembre 2016 afin d'intégrer la phase 1 de la ZAC du Warndt Park.

## 1.5 Présentation du projet de modification du PLU

Le projet de modification du PLU présenté par la commune de Creutzwald s'inscrit dans le cadre du développement économique de la communauté de communes du Warndt (CCW) afin de :

- relancer la dynamique démographique de la commune et de la CCW,
- contrer le vieillissement de la population,
- relancer la création d'emploi suite à la relative stabilité de l'activité du Parc d'activités Sud,
- rendre attractif le territoire en offrant la possibilité aux entreprises et industriels de s'installer sur des parcelles découpées à la carte.

La ZAC du Warndt Park est l'outil de redynamisation choisi par la CCW. De fait, la commune de Creutzwald souhaite transformer l'emprise des phases 2 et 3 de la ZAC, actuellement en zone 2 AU, en zone 1 AUW (zone d'activité), afin de permettre la poursuite du développement économique de la CCW.

L'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) en lien avec la ZAC est par conséquent modifiée.

La commune souhaite également profiter de la procédure de modification engagée pour :

- remanier certaines dispositions contenues dans le P.L.U. en vigueur,
- remanier le plan de zonage en vigueur,
- mettre à jour les mesures de maîtrise de l'urbanisme autour de la société VFLI.

**La notice explicative du projet compare la version actuelle du PLU à la version du PLU après modifications, facilitant ainsi la lisibilité et la compréhension du projet soumis à l'enquête.**

Les détails du projet sont fournis ci-après :

### Transformation d'une partie de la zone 2 AU du Altneuland en une zone 1 AU :

Les terrains issus de la phase 1 de la ZAC du Warndt Park étant pour partie vendus ou en cours de cession, la CCW souhaite poursuivre son projet via l'aménagement des phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.

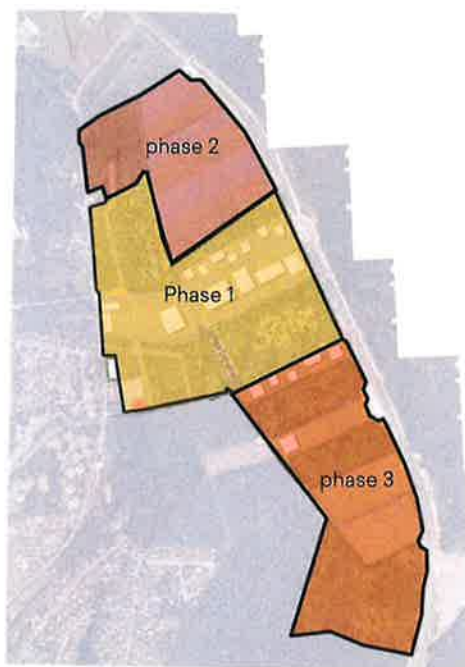
Ce qui suppose que l'emprise concernée, actuellement classée en zone 2AU, soit ouverte à l'urbanisation par la création d'une zone d'activités 1AUW, soumise au règlement spécifique, adopté lors de l'aménagement de la phase 1.

**La superficie concernée par cette modification est de 59 ha, portant la superficie du Warndt Park à 91 ha classée en zone 1 AU.**

**De fait, la surface en zone 1 AUW sur l'ensemble de la commune passe de 33ha 80a à 92ha 72a et la surface en zone 2NA / 1AU de 172ha 17a à 134 ha 85a.**



Le règlement adapté aux spécificités de chaque secteur de la zone 1AU de la ZAC est d'ores et déjà en application depuis la dernière modification du PLU en 2016. Il mérite d'être amendé pour permettre ou proscrire certaines constructions.

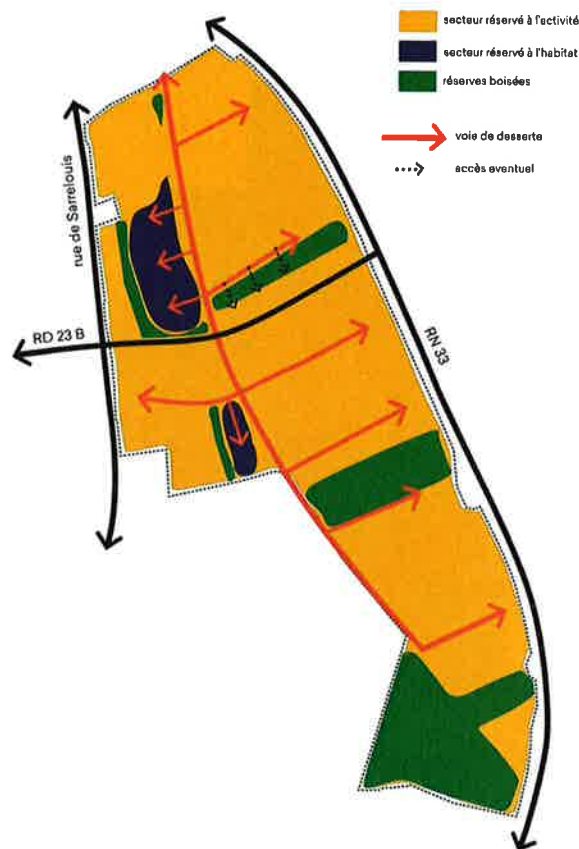


Phasage de la ZAC du Warndt Park

Modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (O.A.P.) de la ZAC :

La modification permet d'identifier la voie de desserte principale (voie centrale), ainsi que le réseau de voiries secondaires perpendiculaires à cet axe principal, desservant les terrains concernés par les phases 2 et 3 de la ZAC du Warndt Park.

PLU de Creutzwald  
Orientation d'aménagement  
et de programmation  
Secteur Warndt Park



Amendements de certains points de règlement du PLU :

Certains points du règlement sont amendés afin :

- ✓ de prendre en compte l'évolution des constructions (notamment, les toitures terrasses),
- ✓ de permettre le maintien et/ou le développement d'activités économiques existantes,
- ✓ d'accompagner la restructuration urbaine,
- ✓ de compléter/modifier le règlement suite aux retours d'expériences,
- ✓ de limiter l'interprétation du règlement.

Ces amendements concernent aussi bien les zones à l'extérieur qu'à l'intérieur de la ZAC du Warndt Park.

A noter qu'un amendement supplémentaire a été notifié aux Personnes Publiques Associés (PPA) le 11 septembre 2019 par courrier. Celui-ci porte sur la modification du règlement de la zone 1AUH – article 11 : Aspect extérieur (ZAC du Warndt Park). Il simplifie la prescription initiale.

Cet amendement n'a pas été repris directement dans la notice de présentation du projet de modification du PLU mais figure clairement au niveau des courriers adressés aux Personnes Publiques

Associées dans le dossier d'enquête publique. Cela n'a pas porté pas préjudice à l'information du public.

### Modification du plan de zonage

La modification du plan de zone porte sur certaines secteurs de Creutzwald, afin d'y appliquer les dispositions du règlement de la zone modifiée.

Les modifications du plan de zonage portent sur:

- l'extension de la zone 1 AUX.d au puits Barrois
- la transformation de la zone UC de l'ancien collège Breckelberg en zone UB
- la transformation de la zone UBa rue des Peupliers en UC
- la transformation de la zone UC de l'emprise du Lycée Félix Mayer en zone UB
- la transformation d'une partie de la zone 1 AUX donnant sur la rue de Ham en zone 1 AUX d
- la transformation d'une partie de la zone UX, rues de Royan, du Vercors, de Tours, Saint-Nazaire, et d'Oradour en zone UX.a.

Ces modifications permettent d'encadrer la restructuration urbaine envisagée sur certains secteurs et d'assurer le maintien et / ou le développement d'activités économiques existantes.

### Prise en compte du porter à connaissance du Préfet relatif à la société VFLI

Le projet de modification du PLU porte également sur l'annexion du porter à connaissance du Préfet en date du 31/01/19 sur les risques technologiques générés par la société VFLI.

Cette société est implantée sur la commune de Creutzwald et présente des zones d'effets de suppressions de niveau D sortant des limites de propriété en cas d'accident.

Les mesures de maîtrise de l'urbanisme à prendre en compte autour de cet établissement ainsi que la cartographie des risques sont détaillées dans ce document et doivent être intégrées dans les documents d'urbanisme.

## **2. LISTE DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES FIGURANT DANS LE DOSSIER D'ENQUÊTE**

Le dossier papier est constitué de 6 pièces :

**Pièce 1 :** Arrêté n° 2019-087 ST KH/PB du 13/08/2019 engageant la modification du PLU et Délibération du 03/06/2019 pour l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser.

**Pièce 2 :** Notice de présentation du projet de modification du PLU de la commune de Creutzwald.

**Pièce 3 :** Consultations et avis des Personnes Publiques Associées. Ces documents font état de l'amendement supplémentaire à inclure dans le projet de modification du PLU (modification de l'article 1 AUH. 11 – aspects extérieurs).

**Pièce 4 :** Avis de l'Autorité Environnementale du 27/05/2011 portant sur la ZAC du Warndt Park et Arrêté 2015 -DDT /SABE/EAU n°59 du 23/12/2015 autorisant la création de la ZAC du Warndt Park au titre du Code de l'Environnement.

**Pièce 5** : Arrêté n°2019-109 ST KH/PB du 28/10/2019 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Creutzwald

**Pièce 6** : Publications de l'avis d'enquête publique dans 2 journaux

Le dossier d'enquête est également disponible sur les sites Internet de la commune de Creutzwald et de la communauté de communes du Warndt aux adresses suivantes :

<https://www.creutzwald.fr>

<https://ccwarndt.fr> – rubrique actualités

Il est constitué de 10 pièces distinctes reprenant l'intégralité du dossier papier.

### **3. ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

#### **3.1 Contexte réglementaire**

L'enquête publique est lancée en application de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme au titre de l'article L 153-41 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Elle est réalisée conformément au Code de l'Environnement, et notamment le chapitre III du titre II du livre 1<sup>er</sup> – article L 123-1-A et suivants.

La procédure de modification du PLU comprend les documents suivants :

- ✓ Délibération motivée du Conseil Municipal de Creutzwald en date du 03 juin 2019 approuvant l'ouverture à l'urbanisation d'une zone à urbaniser et la modification du PLU.
- ✓ Arrêté municipal n°2019-087 ST KH-PB en date du 13 août 2019 engageant la modification du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Creutzwald.
- ✓ Notification aux Personnes Publiques Associées (PPA) du projet de modification du PLU de la commune de Creutzwald du 13 août et son complément du 11 septembre 2019.
- ✓ Décision du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 10/09/2019 portant le N°E19000172/67 désignant Mme Audrey MUZZOLINI en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Creutzwald.
- ✓ Arrêté municipal n°2019 – 109 ST KH/PB du 28 octobre 2019 prescrivant l'enquête publique sur le projet de modification du PLU de la commune de Creutzwald. Celui-ci prescrit le déroulement de l'enquête du 19 novembre au 20 décembre inclus, soit 32 jours consécutifs et fixe les dates de permanences du commissaire enquêteur dans les locaux de la mairie de Creutzwald :
  - mercredi 27 novembre 2019 de 16H00 à 18H00
  - lundi 2 décembre 2019 de 14h00 à 16h00
  - jeudi 12 décembre 2019 de 09H00 à 11H00
  - vendredi 20 décembre 2019 de 10H00 à 12H00.

## 3.2 Organisation de l'enquête

### PREPARATION DE L'ENQUETE PUBLIQUE

- ✓ Entretien téléphonique le 26 septembre 2019 avec Mme BAUSCH, responsable du service Urbanisme, Foncier et Habitat de la communauté de communes du Warndt afin de prendre connaissance du dossier et fixer les moyens et les modalités de l'enquête publique (dates des permanences en mairie).
- ✓ Echange de mails portant sur le contenu de l'arrêté municipal d'ouverture de l'enquête Publique.
- ✓ Prise de connaissance des différents documents liés au projet de modification du PLU et notamment ceux liés à la création de la ZAC du Warndt Park afin de vérifier la complétude du dossier soumis à l'enquête publique.
- ✓ Rencontre le 24 octobre 2019 en présence de Mme BAUSCH, M. FUCHS, Chargé de mission Développement Economique de la Communauté de Communes du Warndt, M. NADLER, Responsable du service économique pour la Communauté de Communes et M. KOBLER, Directeur des services techniques de la commune de Creutzwald. Celle-ci a permis de demander des compléments d'informations sur le projet de modification du PLU, de connaître ses enjeux et de visiter les différentes zones concernées.
- ✓ Ajouts de compléments au dossier avant l'ouverture de l'enquête publique: avis environnementale délivrée par l'Autorité Environnementale le 27 mai 2011 et arrêté n°2015 DDT/SABE/EAU n°59 du 23 décembre 2015 autorisant la création de la ZAC du Warndt Park au titre du code de l'Environnement.
- ✓ Vérification le 18 novembre 2019 de la présence du registre d'enquête et de la complétude du dossier à la mairie de Creutzwald et vérification de l'affichage sur les différentes zones concernées par l'enquête.
- ✓ Vérification de l'accès au dossier d'enquête publique sur les sites internet de la commune de Creutzwald et de la communauté de communes du Warndt.
- ✓ Vérification des conditions d'accès du public au dossier d'enquête à la mairie de Creutzwald.
- ✓ Visites régulières sur le terrain pour vérifier le maintien de l'affichage.

### PUBLICATION DE L'AVIS D'OUVERTURE

La publication de l'avis d'ouverture de l'enquête s'est faite dans deux journaux locaux, à savoir :

- ✓ « Le Républicain Lorrain » : les 01/11 et 20/11/2019,
- ✓ « Les affiches d'Alsace et de Lorraine »: les 01/11 et 22/11/2019

Les délais de publication ont été respectés, à savoir au moins 15 jours avant la date d'ouverture de l'enquête et rappelée dans les 8 premiers jours de celle-ci. Ces avis sont disponibles en annexe I du présent rapport.

L'avis d'ouverture d'enquête publique était affiché sur la porte principale de la mairie de Creutzwald ainsi qu'à l'entrée des zones concernées par le projet de modification. Les affichages étaient visibles de la voie publique.

A noter que l'affichage de la zone du Warndt Park a été rapproché au niveau du rond-point la desservant à la demande du commissaire enquêteur le 19 novembre 2019, pour améliorer sa visibilité.

Le délai d'affichage a été respecté, à savoir au moins 15 jours avant la date d'ouverture de l'enquête.

Le certificat d'affichage ainsi que les photos et le plan de localisation des affichages sont disponibles en annexe I du rapport.

La réalité de cet affichage a été vérifiée par le commissaire enquêteur :

- le 18 novembre 2019 lors d'une tournée de vérification sur les différents lieux concernés par l'enquête publique,
- lors des 2<sup>eme</sup> et 3<sup>eme</sup> permanences.

De plus, la commune de Creutzwald a procédé à l'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique:

- sur le panneau d'information lumineux de la commune,
- sur le totem d'information situé à l'entrée de la mairie dans la zone d'attente du public,
- à la télévision locale CVS,
- sur les sites internet de la commune de Creutzwald et de la communauté de communes du Warndt.

## **DISPONIBILITE DU DOSSIER D'ENQUETE**

Constat a été fait par le commissaire enquêteur le 18 novembre 2019 de la conformité du dossier papier et du registre d'enquête à la mairie de Creutzwald.

Constat a été fait par le commissaire enquêteur le 18 novembre 2019 que le dossier d'enquête était disponible et complet sur les sites internet de la commune de Creutzwald et de la communauté de communes du Warndt. Des captures d'écran en date du 31 octobre et du 05 novembre sont jointes en annexe I du rapport.

Vérification du maintien de l'accès au dossier d'enquête publique sur les sites internet de la commune de Creutzwald et de la communauté de communes du Warndt les 19 novembre et 05 décembre 2019.

Vérification des conditions d'accès du public au dossier d'enquête en se présentant de manière anonyme au bureau d'accueil de la mairie de Creutzwald lors de la 2eme permanence.

## **REGISTRES D'ENQUETE :**

L'enquête se déroule sur le territoire de la commune de Creutzwald. A cet effet, 1 seul registre papier a été ouvert à la mairie, siège de l'enquête.

La commune a fait le choix de ne pas ouvrir de registre électronique. Seule une adresse électronique a été créée pour recueillir les observations du public : [modification-plu@creutzwald.fr](mailto:modification-plu@creutzwald.fr)

Le registre d'enquête a été coté et paraphé par le commissaire enquêteur à la date du 19/11/2019.

### 3.3 Déroutement de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans de parfaites conditions et dans un climat serein.

Le nombre de permanence, la diversité des jours et des horaires ont permis à un large public de s'exprimer (actifs comme retraités).

#### **Première, deuxième et troisième permanences :**

Aucun public

#### **Dernière permanence :**

Seul, M. Jean GABRIEL, gérant de la société Infraspport, s'est manifesté lors de cette permanence afin de présenter l'impact du projet de modification du PLU sur le développement de son activité économique.

### 3.4 Clôture de l'enquête

Le registre d'enquête a été clos par le commissaire enquêteur à 12H00 le vendredi 20 décembre 2019 à la mairie lors de la dernière permanence. Il a été pris en charge directement par le commissaire enquêteur.

Le procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales reçues au cours de l'enquête a été remis en mains propres à Mme BAUSCH dans les locaux de la mairie de Creutzwald le 20 décembre 2019 (confère annexe 2).

En l'absence de contribution du public, aucun mémoire en réponse n'a été exigé.

## **4. SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC**

Aucune contribution écrite ou orale du public n'a été réceptionnée durant l'enquête publique.

Les conclusions de ladite enquête présidant à la formulation de l'avis motivé du commissaire enquêteur sont exposées dans un document distinct et séparé.

Rapport d'enquête établi conformément à l'article 8 de l'arrêté n°2019-109 ST KH/PB du 28 octobre 2019, le 17 janvier 2020 par Mme Audrey MUZZOLINI – Commissaire enquêteur.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Audrey Muzzolini', with a horizontal line extending to the right.



## **ANNEXES :**

### **ANNEXE I : Information du public**

- Avis de publication dans 2 journaux
- Certificat d’affichage
- Plan de localisation et photos de l’affichage de l’avis d’ouverture d’une enquête publique au sein de la commune de Creutzwald
- Copies d’écran des sites internet de la mairie de Creutzwald et de la Communauté de Communes du Warndt faisant état de l’avis d’ouverture d’une enquête publique
- Copie de l’information diffusée à la télévision locale CVS

### **ANNEXE II : Procès- verbal de synthèse**

### **PIECES JOINTES AU RAPPORT D’ENQUETE :**

Pièce 1 : Dossier soumis à l’enquête

Pièce 2 : Registre d’enquête

## **ANNEXE 1 : Information du Public**

Avis de publication dans 2 journaux

Certificat d'affichage

Plan de localisation et photos de l'affichage de l'avis d'ouverture d'une enquête publique au sein de la commune de Creutzwald

Copies d'écran des sites internet de la mairie de Creutzwald et de la Communauté de Communes du Warndt faisant état de l'avis d'ouverture d'une enquête publique

Copie de l'information diffusée à la télé locale

## Avis de marché

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identité de l'organisme qui passe le marché : Commune de Kanfen 4 rue de la Mairie 57330 Kanfen  
 Objet du marché : Marché de travaux de plantations du Parc Communal  
 Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique  
 Date limite de réception des offres : 22/11/2019 à 11h00  
 Retrait des dossiers : Téléchargez le dossier de consultation sur la plateforme : <http://marchespublics-matec57.fr/>  
 Dépôt des candidatures et des offres : uniquement par voie électronique sur la plateforme : <http://marchespublics-matec57.fr/>  
 Contact : Mairie de Kanfen 03.82.50.51.10 - mairie-kanfen@orange.fr  
 MATEC (assistant à maîtrise d'ouvrage) 03 55 94 18 11  
 marches.publics@matec57.fr  
 Date d'envoi à la publication : 31/10/2019

177643800

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identité de l'organisme qui passe le marché : Commune de AUGNY, 3 Rue de la Libération, 57685 AUGNY.  
 Objet du marché : Marché de travaux pour la mise en place d'un système de vidéoprotection urbain et maintenance à Augny.  
 CPV 32323500-8 : Système de surveillance vidéo.  
 Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique.  
 Date limite de réception des offres : 21/11/2019 à 11h00.  
 Retrait des dossiers : Téléchargez le dossier de consultation sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>  
 Dépôt des candidatures et des offres : uniquement par voie électronique sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>  
 Critères de choix et conditions de leur mise en oeuvre : se référer au Règlement de la consultation.  
 Contact : Mairie de Augny, tél : 03 87 38 32 94 mairie.augny@wanadoo.fr  
 MATEC (assistant à maîtrise d'ouvrage) tél : 03 55 94 18 11  
 marches.publics@matec57.fr  
 Date d'envoi à la publication : 30/10/2019

177682700

## AVIS DE PUBLICATION

## Marché de services

Identification du pouvoir adjudicateur : Commune de LONGLAVILLE 18, Place du 24 juillet 1897, 54810 LONGLAVILLE, tél : 03-82-24-50-96, Fax : 03-82-24-03-70  
 Adresse du courrier électronique (courriel) : [dgs@longlaville.fr](mailto:dgs@longlaville.fr)  
 Type de procédure : Procédure adaptée selon la procédure adaptée, définie à l'article L2123-1 du Code de la commande publique  
 Objet du marché : Entretien des espaces verts de divers quartiers et sites de la ville de Longlaville  
 Type de marché : Marché de services  
 Durée du marché : 4 ans du 10/2/2020 au 31/01/2024  
 Modalité d'obtention du dossier de consultation: Les candidats obtiennent le dossier de consultation à l'adresse suivante : Adresse URL : <https://www.xmarches.fr>  
 Critère de sélection des offres: Voir le règlement de la consultation  
 Date limite de réception des offres: Le 9 décembre 2019 - 12 heures  
 Date d'envoi de l'avis à la publication : Le 29 octobre 2019

177910900

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identité de l'organisme qui passe le marché : Commune de APACH 18 rue Nationale, 57480 APACH  
 Objet du marché : Marché de travaux pour la transformation et l'extension de la salle polyvalente Pierre Halle à Apach.  
 CPV 45210000-2 : Travaux de construction de bâtiments  
 Lot 01 : VRD - ESPACES VERTS  
 Lot 02 : GROS-ŒUVRE - CHARPENTE  
 Lot 03 : ETANCHEITE - COUVERTURE METALLIQUE - BARDAGE  
 Lot 04A : MENUISERIES EXTERIEURES ALU  
 Lot 04B : MENUISERIE EXTERIEURES BOIS  
 Lot 05 : METALLERIE - SERRURERIE  
 Lot 06 : CLOISONS - DOUBLAGE - FAUX-PLAFONDS  
 Lot 07 : MENUISERIES INTERIEURES  
 Lot 08 : CARRELAGES - FAÏENCES - CHAPES  
 Lot 09 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES ET SPORTIFS  
 Lot 10 : PEINTURE / RAVALEMENT DE FACADE  
 Lot 11 : ELECTRICITE  
 Lot 12 : CHAUFFAGE-VENTILATION / PLOMBERIE-SANITAIRE  
 Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article R 2123-1 du Code de la commande publique  
 Date limite de réception des offres : 25/11/2019 à 11h00  
 Date de visite fixée : 20/11/2019 à 9h30 (sur site)  
 Retrait des dossiers : Téléchargez le dossier de consultation sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>  
 Dépôt des candidatures et des offres : uniquement par voie électronique sur la plateforme <http://marchespublics-matec57.fr/>  
 Critères de choix et conditions de leur mise en oeuvre : se référer au Règlement de la consultation  
 Contact : Mairie de Apach 03 82 83 81 72 mairie.apach@wanadoo.fr  
 \* ESPACE ARCHITECTURE (maître d'oeuvre) 03 87 93 92 30  
 contact@espace-architecture.fr  
 \* MATEC (assistant à maîtrise d'ouvrage) 03 55 94 18 11  
 marches.publics@matec57.fr  
 Date d'envoi à la publication : 31/10/2019

177933300

Contact : tél. 03 87 34 19 62 mail : [lrlegales@republcain-lorrain.fr](mailto:lrlegales@republcain-lorrain.fr)Logiest 

Groupe ActionLogement

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

## Procédure Adaptée Ouverte

## Département de la Moselle (57)

1. Pouvoir Adjudicateur : SA d'FILM LOGIEST 15 Sente à My - BP 80785 57012 METZ CEDEX 01 Tél. 03 87 65 63 11 Fax. 03 87 65 80 52  
 2. Objet de la mise en concurrence : La présente consultation concerne un marché de travaux pour la réhabilitation de 50 logements à HOMBURG HAUT.  
 Lieu d'exécution des prestations : Impasse des Genets à Hombourg Haut. Il y a une clause d'exécution à caractère social  
 3. Mode de passation : Procédure adaptée ouverte en vertu des dispositions de l'article L.2123-1 et R.2123-1 du code de la commande publique.  
 4. Nature des travaux et désignation des lots : Les travaux sont répartis en 12 lots désignés ci-dessous :  
 - Lot 01 : VRD  
 - Lot 02 : Etanchéité-Couverture-Zinguerie  
 - Lot 03 : Menuiseries extérieures  
 - Lot 04 : Chauffage-Sanitaire-Ventilation  
 - Lot 05 : Electricité - Eclairage  
 - Lot 06 : ITE-Peintures extérieures  
 - Lot 07 : Peintures intérieures  
 - Lot 08 : Menuiseries intérieures-Plâtrerie  
 - Lot 09 : Serrurerie-Métallerie  
 - Lot 10 : Carrelage-Faïences  
 - Lot 11 : Revêtement de sols  
 - Lot 12 : Flocage  
 Les candidats pourront soumissionner sur un, plusieurs ou la totalité des lots.  
 5. Délai d'exécution : Durée prévisionnelle : 18 mois  
 6. Conditions et remise des offres : Se reporter au règlement de consultation qui sera joint au dossier. La date limite de remise des offres est fixée au 20 novembre 2019 à 11h00  
 7. Les critères intervenant pour la sélection des candidatures et critère de jugement des offres : Se reporter au règlement de consultation.  
 8. Renseignements complémentaires et obtention des dossiers : Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande écrite sur le site [marchespublics.fr](http://marchespublics.fr).  
 9. Obtention du dossier de consultation : Les candidats peuvent télécharger le DCE sur le site <https://www.marches-publics.fr/>

177617400

## VILLE DE MARLY

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Adresse de la collectivité passant le marché : VILLE DE MARLY Pôle technique Bâtiments - Hôtel de Ville - 8 rue des Ecoles 57155 MARLY - Tél. : 03 87 63 23 38 - Fax : 03 87 63 50 42  
 Profil acheteur : [www.achat-national.com](http://www.achat-national.com)  
 Objet du marché : Sécurisation des bâtiments municipaux (3 lots)  
 Procédure adaptée - article R2123-1 1<sup>er</sup> du Code de la commande publique  
 Allotissement : Lot n° 1 : Contrôles d'accès Mairie et HB77  
 Lot n° 2 : Alarme anti-intrusion bâtiments HB75 et HB78  
 Lot n° 3 : Alarme incendie bâtiments HB75 et HB78  
 Délai d'exécution : 3 Mois  
 Critères d'attribution : Prix (50 %) - Valeur technique (50 %)  
 Remise des offres : avant le 02/12/2019 à 12:00  
 Retrait du dossier de consultation : en téléchargement sur le profil acheteur de la collectivité : [www.achat-national.com](http://www.achat-national.com)  
 Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/10/2019

177688100

## Avis publics

## ENQUETE PUBLIQUE

## Sur le projet de modification du plan local d'urbanisme de la commune de Creutzwald

## Avis au public

Par arrêté n° 2019-109 ST KH/PB du 28 octobre 2019  
 le Maire de Creutzwald a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), concernant :  
 - la transformation d'une partie de la zone ZAU du Alleneud en une zone 1AU (ZAC du Warnd Park),  
 - la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la ZAC du Warnd Park,  
 - l'aménagement de certains points de règlement du P.L.U.,  
 - la Modification d'un plan de zonage,  
 - la Prise en compte du porter à connaissance du Préfet relatif à la société VFL  
 A cet effet,  
 Madame Audrey MUZZOLINI, responsable environnement, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.  
 L'enquête se déroulera en mairie de Creutzwald du 19 novembre 2019

8h00 au 20 décembre 2019 jusqu'à 12h00, soit 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00). Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication du présent arrêté.  
 Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie :  
 - mercredi 27 novembre 2019, de 16 h 00 à 18 h 00,  
 - lundi 2 décembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 00,  
 - jeudi 12 décembre 2019 de 09 h 00 à 11 h 00,  
 - vendredi 20 décembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00.

Les adresses des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sont les suivantes :

\* <https://www.creutzwald.fr> , et \* <https://ccwamdl.fr> .  
 Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique à la mairie de Creutzwald, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00). Pendant la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, les observations et propositions sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Creutzwald Place du Marché B.P. 2003B - 57150 CREUTZWALD à l'attention de Madame Audrey MUZZOLINI ; ou par email à l'adresse suivante : \* [modification-plu@creutzwald.fr](mailto:modification-plu@creutzwald.fr) .

Les problématiques environnementales ont été identifiées dans le dossier d'étude d'impact, soumis à l'avis de l'autorité environnementale le 27 mai 2019.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Creutzwald pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune.

Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation et éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des personnes publiques associées, et du commissaire enquêteur.

Le Maire,  
Jean-Luc WOZNIAK

177694600

## Publicités juridiques

Tribunal de Grande Instance de Metz  
Chambre Commerciale  
Publicité d'un greffe extérieurTRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BAR LE DUC

Jugement du tribunal de commerce de Bar-Le-Duc en date du 20/09/2019 prononçant clôture pour insuffisance d'actif de la SARL U CENTRE EUROPEEN DE FORMATION CONSEIL SRL - Village Galasséti - Comuna Budessa 197 Judetului Arges (Roumanie)  
 RCS 492 255 610  
 Metz, le 17 octobre 2019, Le Greffier.

177868200

Dématérialisation  
des Marchés Publics

Ne laissez pas l'Etat Républicain de Lorraine passer et laissez Maître un la solution

Inscrivez-vous sur <https://www.marches-publics-demat.com> et téléchargez vos offres

Demande de renseignements : [contact@republcain-lorrain.fr](mailto:contact@republcain-lorrain.fr)

L'EST REPUBLICAIN  Vosges matin



Contact : tél. 03 87 34 19 62 mail : lrlegales@republicain-lorrain.fr

## Avis de marché

## COMMUNE DE GOETZENBRUCK

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dynamisation du centre bourg  
et valorisation de la friche SOLA

- Pouvoir adjudicateur** : Commune de Goetzenbruck  
8 rue de la Harpe 57620 GOETZENBRUCK Tél : 03 87 96 82 13  
Email: mairiegoetzenbruck@wanadoo.fr
- Procédure de passation** : Marché de travaux à procédure adaptée
- Objet** : Dynamisation du centre bourg et valorisation de la friche SOLA
- Allotissement** :  
LOT 1 : VFD  
LOT 2 : Gros œuvre  
LOT 3 : Charpente métallique  
LOT 4 : Façade vitrée  
LOT 5 : Serrurerie  
LOT 6 : Peinture  
LOT 7 : Électricité  
LOT 8 : Sanitaires CVC  
LOT 9 : Espaces verts
- Date limite de réception des offres** : 6 janvier 2020 à 12 h.
- Retrait du dossier de consultation et dépôt des offres** :  
Téléchargement du DCE et dépôt des offres exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante : <https://marches-publics.info>
- Date d'envoi du présent avis à la publication** : 18 novembre 2019

180791100

## SYNDICAT DES EAUX DE SARRALBE

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Nom et adresse de l'organisme acheteur : Syndicat des Eaux 57430 Sarralbe.  
Correspondant : Jean-Paul SCHMITT, Président  
Tél. : 0387970297.Courriel : [syndicateaux.sarralbe@wanadoo.fr](mailto:syndicateaux.sarralbe@wanadoo.fr)

**Objet du marché** : Accord-cadre à bons de commande pour travaux sur le réseau d'eau potable : renouvellements et extensions des canalisations principales.

Type de marché : Travaux

Lieu d'exécution : compétence territoriale du Syndicat des Eaux

Modalité de retrait du DCE : le DCE est téléchargeable sur le profil d'acheteur suivant : <https://eurolegales.marches-demat.com/443/839>

Date et lieu de remise des offres : la date limite de réception des offres est fixée au vendredi 13 décembre 2019 à 12h00.

La transmission des offres par voie électronique est imposée sur le profil d'acheteur suivant : <https://eurolegales.marches-demat.com/443/839>

Critère de sélection des candidatures et d'attribution : énoncés dans le règlement de la consultation.

Type de procédure : Procédure adaptée

Renseignements techniques : BEREst à Phalsbourg au 0387244186 ou par mail : [lorraine@berest.fr](mailto:lorraine@berest.fr)

Renseignements administratifs : Syndicat des Eaux

Date d'envoi du présent avis : 19 novembre 2019

180805800

## VILLE DE DIEUZE

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

- 1) Identification de l'organisme qui passe le marché :  
VILLE DE DIEUZE, Place de l'hôtel de ville, 57260 DIEUZE.
- 2) Procédure de passation :  
Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
- 3) Objet du marché :  
Construction d'un vestiaire de football - "Stade Jean Mermoz" - Faubourg de Vergaville à Dieuze.
- 4) Caractéristiques principales :  
Marché de travaux, seconde consultation, lots électricité et menuiserie intérieure.
- 5) Critères de jugement des offres :  
Selon le règlement de la consultation, le jugement sera effectué en fonction des critères suivants :  
- 1. Le prix des prestations (40 %)  
- 2. La valeur technique (40 %)  
- 3. Délai d'exécution, indication du délai demandée (20 %)
- 6) Modalités d'obtention des dossiers :  
A télécharger gratuitement sur le site :  
<http://mairie-dieuze.a-marchespublics.com>
- 7) Date limite et adresse de réception des offres :  
Vendredi 18 décembre 2019 à 12h00.
- Attention : Les offres papiers ne sont plus acceptées.
- 8) Renseignements complémentaires :  
B. E. ALBERT SAHL  
5 E. rue de Faulquemont  
57740 LONGVILLE LES ST AVOLD  
Tél : 03.87.91.35.95 - Fax : 03.87.92.93.12  
Mail : [be.albert@orange.fr](mailto:be.albert@orange.fr)
- 9) Date d'envoi à la publication : Le 18 novembre 2019

180560600

M0593 - V1

## MAIRIE DE MOYEVRE-GRANDE

## AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE

Rénovation, agrandissement et mise en accessibilité  
des sanitaires Erckmann-Chatrin

URL Profil d'acheteur :  
<https://eurolegales.marches-demat.com/443/845>

Travaux décomposés en lots :  
lot 1 : démolition-gros œuvre  
lot 2 : cloisons  
lot 3 : faux-plafonds  
lot 4 : carrelage-faïence  
lot 5 : peinture  
lot 6 - sanitaires  
lot 7 - menuiserie  
lot 8 - électricité  
lot 9 - chauffage  
lot 10 - sanitaires raccordables provisoires

Visite du chantier et prise de cotes obligatoires : le mercredi 27/11/2019 entre 9h et 11h, sur place.

Date limite de remise des plis : Mercredi 4/12/2019 - 12h00 - par voie électronique

180703600

## Avis publics

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## Projet d'hôtellerie haut de gamme

Ardennes Métropole, 3ème communauté d'agglomération du Grand Est créée au 1er janvier 2014, met en œuvre une démarche volontaire et forte de développement économique et touristique, laquelle s'inscrit dans une dynamique transfrontalière fédérant les acteurs de l'Ardennes, autour d'une marque, d'une identité, et de plusieurs signatures touristiques reconnues.

La place Ducale, joyau du XVIIème siècle, au cœur du centre historique de Charleville-Mézières (chef-lieu des Ardennes), offre le cadre idéal pour l'implantation d'un hôtel de prestige et de son restaurant. De par son caractère architectural exceptionnel, sa situation géographique aux abords du Benelux et à proximité de centres urbains de référence comme Paris, Lille ou Metz-Nancy, l'implantation d'une hôtellerie haut de gamme est des plus opportunes.

Un document " Appel à manifestation d'intérêt " expose le potentiel du site, il constitue une présentation des atouts économiques, touristiques et géographiques de ce projet. Contacts :  
[sylvain.lambert@ardennes-metropole.fr](mailto:sylvain.lambert@ardennes-metropole.fr)  
[julie.diels@ardennes-metropole.fr](mailto:julie.diels@ardennes-metropole.fr)

Les opérateurs ont jusqu'au 19 décembre 2019 pour se faire connaître et retirer un dossier.

175539600

## ENQUETE PUBLIQUE

Sur le projet de modification du plan local  
d'urbanisme de la commune de Creutzwald

## Avis au public

Par arrêté n° 2019-109 ST KH/PB du 28 octobre 2019  
le Maire de Creutzwald a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), concernant :  
- la transformation d'une partie de la zone ZA du Altnelund en une zone 1AU (ZAC du Warnal Park),  
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la ZAC du Warnal Park,  
- l'aménagement de certains points de règlement du P.L.U.,  
- La Modification du plan de zonage,  
- la Prise en compte du porter à connaissance du Préfet relatif à la société VELL.

A cet effet,  
Madame Audrey MUZZOLINI, responsable environnement, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Creutzwald du 19 novembre dès 8h00 au 20 décembre 2019 jusqu'à 12h00, soit 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00). Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication du présent arrêté.

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie :  
- mercredi 27 novembre 2019, de 16 h 00 à 18 h 00,  
- lundi 2 décembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 00,  
- jeudi 12 décembre 2019 de 09 h 00 à 11 h 00,  
- vendredi 20 décembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00.

Les adresses des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sont les suivantes :  
" <https://www.creutzwald.fr> ", et " <https://cwwarndt.fr> ".  
Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique à la mairie de Creutzwald, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00).

Pendant la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, les observations et propositions sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent

également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Creutzwald Place du Marché B.P. 20038 - 57150 CREUTZWALD à l'attention de Madame Audrey MUZZOLINI ; ou par email à l'adresse suivante : " [modification-plu@creutzwald.fr](mailto:modification-plu@creutzwald.fr) ".  
Les problématiques environnementales ont été identifiées dans le dossier d'étude d'impact, soumis à l'avis de l'autorité environnementale le 27 mai 2019.  
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Creutzwald pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune. Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation et éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des personnes publiques associées, et du commissaire enquêteur.

Le Maire,  
Jean-Luc WOZNIAK

177853500

## PREFET DE LA MOSELLE

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## 2ème Avis

Exploitation d'une carrière à ciel ouvert avec  
extensions sur le territoire des communes  
de Réding, Hilbesheim et Sarraltroff

Il est rappelé que par arrêté préfectoral n° 2019-DCAT-BEPE-244 du 24 octobre 2019, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 31 jours, est prescrite du 18 novembre 2019 au 18 décembre 2019 inclus dans les communes de REDING, HILBESHEIM et SARRALTROFF. La commune de REDING est désignée comme siège de l'enquête publique.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 kms sont :  
BUHL-LORRAINE, BROUVILLER, GOERLINGEN, HOMMARTING, LIXHEIM, SARRÉBOURG et VIEUX-LIXHEIM

Est désigné en qualité de commissaire-enquêteur : M. Thierry DUVAL, Directeur d'études - Vice-Président du Parc Naturel Régional de Lorraine. Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment le dossier de demande d'autorisation environnementale, les avis des services consultés lors de la phase d'examen, l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) et la réponse de l'exploitant aux recommandations de cette autorité est consultable :  
- en mairies de REDING, HILBESHEIM et SARRALTROFF pendant toute la durée de l'enquête ou toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie,  
- sur le site internet de la Préfecture de la Moselle à l'adresse suivante : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de Sarrebourg-Château-Salins.

Un accès gratuit au dossier sur un poste informatique situé à l'accueil de la préfecture de la Moselle est également mis à disposition de toute personne qui souhaite le consulter aux horaires d'ouverture du public.  
- Le public peut consigner ses observations, propositions et contre propositions pendant toute la durée de l'enquête :  
- sur les registres, cotés et parapahés par le commissaire-enquêteur, déposés à cet effet dans les mairies de REDING, HILBESHEIM et SARRALTROFF aux horaires habituels d'ouverture au public,  
- par écrit à la mairie de Réding - rue du 21 novembre - 57445 REDING, à l'attention du commissaire-enquêteur,  
- ou par mail à l'adresse suivante :  
[pref-consultations-sarrebourg-csalins@moselle.gouv.fr](mailto:pref-consultations-sarrebourg-csalins@moselle.gouv.fr).

Les observations, propositions et contre-propositions transmises par voie postale, ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire-enquêteur durant ses permanences sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais ainsi que sur le site internet de la préfecture. Copies transmises par voie électronique sont également consultables sur le site internet. Les observations et propositions du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à M. Denis KUCHLY - 57635 HERANGE - Tél. : 03.87.07.76.08  
Mel : [denis.kuchly@kuchly.fr](mailto:denis.kuchly@kuchly.fr)

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public :  
- le lundi 18 novembre 2019 de 18 h à 20 h (mairie de Réding)  
- le lundi 25 novembre 2019 de 18 h à 20 h (mairie de Hilbesheim)  
- le lundi 2 décembre 2019 de 18 h à 20 h (mairie de Sarraltroff)  
- le samedi 14 décembre 2019 de 10 h à 12 h (mairie de Hilbesheim)  
- le mercredi 18 décembre 2019 de 18 h à 20 h (mairie de Réding)

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies de REDING, HILBESHEIM et SARRALTROFF, à la préfecture de la Moselle (DCAT/BEPE) et sur le site internet de la préfecture de la Moselle : [www.moselle.gouv.fr](http://www.moselle.gouv.fr) - Publications - Publicité légale installations classées et hors installations classées - arrondissement de SARRÉBOURG-CHATEAU-SALINS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

177071000

Notre quotidien est habilité à publier les annonces légales et judiciaires en 2019 dans les Départements de la Moselle et de la Meurthe et Moselle au tarif de 1.82€ HT du millimètre colonne.  
(Arrêtés préfectoraux : décembre 2018)





# INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES DE MOSELLE

Notre journal se charge de transmettre toutes insertions légales au Journal Officiel et au B. A. L. O. à Paris, ainsi qu'à ses confrères hors de nos départements de compétence, Arrondissements judiciaires de Metz, Thionville et Sarreguemines. (Désignation pour tout le département par arrêté préfectoral du 04/12/2018) L'Administration du journal n'est pas responsable de la teneur de ces insertions.

## ENQUÊTES PUBLIQUES

- 38568 -

### ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CREUTZWALD

#### AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n° 2019-109 ST KH/PB du 28 octobre 2019 le Maire de Creutzwald a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), concernant :  
- la transformation d'une partie de la zone 2AU du Alteuland en une zone 1AU (ZAC du Warndt Park),  
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la ZAC du Warndt Park,  
- l'amendement de certains points de règlement du P.L.U.,  
- la Modification du plan de zonage,  
- la Prise en compte du porter à connaissance du Préfet relatif à la société VFLL.  
A cet effet, Madame Audrey MUZZOLINI, responsable environnement, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Creutzwald du 19 novembre dès 9h00 au 20 décembre 2019 jusqu'à 12h00, soit 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00).

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication du présent arrêté.

Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie :  
- mercredi 27 novembre 2019, de 16 h 00 à 18 h 00,  
- lundi 2 décembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 00,  
- jeudi 12 décembre 2019 de 09 h 00 à 11 h 00,  
- vendredi 20 décembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00.

Les adresses des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sont les suivantes :

« <https://www.creutzwald.fr> », et « <https://ccwarndt.fr> »,  
Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique à la mairie de Creutzwald, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00).

Pendant la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, les observations et propositions sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Creutzwald Place du Marché B.P. 20038 - 57150 CREUTZWALD à l'attention de Madame Audrey MUZZOLINI ; ou par email à l'adresse suivante : « [modification-plu@creutzwald.fr](mailto:modification-plu@creutzwald.fr) ».

Les problématiques environnementales ont été identifiées dans le dossier d'étude d'impact, soumis à l'avis de l'autorité environnementale le 27 mai 2011.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Creutzwald pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune.

Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation et éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des personnes publiques associées, et du commissaire enquêteur.

Le Maire,  
Jean-Luc WOZNIAK



## Votre annonce légale :

[annonces-legales@affiches-moniteur.com](mailto:annonces-legales@affiches-moniteur.com)

- 38351 -

### Commune de Zetting

#### Mise à l'Enquête Publique

#### Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ET projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA)

Par arrêté n° AR2019035 en date du 17 octobre 2019, le Maire de ZETTING a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA).

A cet effet, Mme KLEIN Béatrice, commissaire enquêteur, ayant pour profession cadre territorial retraité, a été désignée comme commissaire-enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Strasbourg par décision du 09/10/2019.

L'enquête se déroulera en Mairie du 04 novembre 2019 au 5 décembre 2019 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (lundi-mardi-jeudi de 14 h à 18 h et vendredi de 8 h 15 à 12 h).

Le Commissaire enquêteur recevra en mairie les Vendredi 8 novembre 2019 de 9 h à 12 h, Lundi 25 novembre 2019 de 14 h à 16 h et Jeudi 5 décembre 2019 de 16 h à 18 h

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme et sur le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA) pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Zetting - Commissaire enquêteur - PLU - 13 rue de l'Eglise 57905 ZETTING

Les observations par voie électronique sont possibles sur l'adresse mail suivante : [zetting\\_plu@orange.fr](mailto:zetting_plu@orange.fr) - en précisant à l'attention du commissaire enquêteur - PLU/PDA »

Le dossier de révision du Plan Local d'Urbanisme est consultable en mairie aux heures d'ouvertures habituelles et sur le site de la commune : <https://www.zetting-dieding.fr>, rubrique urbanisme.

A l'issue de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal de Zetting se prononcera sur la révision du PLU et le projet de Périmètre Délimité des Abords (PDA).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Zetting pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête

Le Maire,  
Bernard FOUILHAC-GARY  
03 87 02 38 68

- 37898 -

### AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIF AU DECLASSEMENT D'UN TERRAIN COMMUNAL EN VUE D'UNE CESSION

#### 2ÈME INSERTION

Par arrêté en date du 16 octobre 2019, référencé 79/2019, monsieur le Maire de la Ville de MANOM (57100), a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de déclassement d'un terrain communal en vue d'une cession.

A cet effet, monsieur Vital TISSIER, retraité, domicilié à 4 rue Louis le Pieux à THIONVILLE (57100), assurera les fonctions de Commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 4 novembre 2019 à 14h au vendredi 22 novembre 2019 à 12h aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public en Mairie :

- le lundi 4 novembre 2019 de 14h à 16h,  
- le vendredi 22 novembre 2019 de 10h à 12h.

Pendant la durée de l'enquête toute personne intéressée pourra consulter le dossier mis à disposition du public en mairie aux jours et heures d'ouverture. Les observations sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie.

Elles peuvent également être transmises par courrier adressé à Monsieur le Commissaire-enquêteur en Mairie de MANOM (68 Grand'Rue - 57100 MANOM).

Le Maire  
J. KLOP

## SUCCESSIONS

- 38451 -

Edmond JACOBY  
Patricia MARTELLOTTA  
1a avenue Saint Rémy  
57600 FORBACH  
Tél. 03 87 29 34 34



#### ENVOI EN POSSESSION

Par testament olographe du 9 janvier 2017, Monsieur Roger SCHOESER, directeur des ressources humaines en retraite, demeurant à FORBACH (57600) 7B, rue de Remsing, divorcé non remarié de Madame Sonja NESTLE, né à SARREGUEMINES (57200) le 27 juin 1928 et décédé à FORBACH (57600) le 24 juillet 2019, a institué un légataire universel. Ce testament a été déposé au rang des minutes de la SCP JACOBY-MARTELLOTTA, notaires associés à FORBACH suivant procès-verbal dont la copie authentique a été adressée au greffe du TI DE SAINT AVOLD.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me Matthieu HAAS notaire au sein de la SCP "Edmond JACOBY et Patricia MARTELLOTTA, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial à la résidence de FORBACH (Moselle) Espace PIERRARD - 1a avenue Saint Rémy, notaire chargé du règlement de la succession.

Pour avis,  
Me Matthieu HAAS, Notaire





- 38740 -  
**ENQUÊTE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL  
 D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CREUTZWALD**

**AVIS AU PUBLIC - DEUXIÈME AVIS**

Par arrêté n° 2019-109 ST KH/PB du 28 octobre 2019  
 le Maire de Creutzwald a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), concernant :

- la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AU (ZAC du Warndt Park),
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la ZAC du Warndt Park,
- l'amendement de certains points de règlement du P.L.U.,
- la Modification du plan de zonage,
- la Prise en compte du porter à connaissance du Préfet relatif à la société VFL.

A cet effet,  
 Madame Audrey MUZZOLINI, responsable environnement, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur.

L'enquête se déroulera en mairie de Creutzwald du **19 novembre dès 8h00** au **20 décembre 2019 jusqu'à 12h00**, soit 32 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00).  
 Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication du présent arrêté.  
 Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie :

- mercredi 27 novembre 2019, de 16 h 00 à 18 h 00,
- lundi 2 décembre 2019 de 14 h00 à 16 h 00,
- jeudi 12 décembre 2019 de 09 h 00 à 11 h 00,
- vendredi 20 décembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00.

Les adresses des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sont les suivantes :

« <https://www.creutzwald.fr> », et « <https://ccwarndt.fr> ».  
 Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur un poste informatique à la mairie de Creutzwald, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, et le vendredi de 8h00 à 12h00).  
 Pendant la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, les observations et propositions sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en Mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Creutzwald Place du Marché B.P. 20038 - 57150 CREUTZWALD à l'attention de Madame Audrey MUZZOLINI ; ou par email à l'adresse suivante : « [modification-plu@creutzwald.fr](mailto:modification-plu@creutzwald.fr) ».  
 Les problématiques environnementales ont été identifiées dans le dossier d'étude d'impact, soumis à l'avis de l'autorité environnementale le 27 mai 2011.  
 Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Creutzwald pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête et sur le site internet de la commune.

Après l'enquête publique, le projet de modification du PLU sera soumis au conseil municipal pour approbation et éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des personnes publiques associées, et du commissaire enquêteur.

Le Maire,  
 Jean-Luc WOZNIAK



Consulter  
 les annonces légales,  
 les avis de marchés publics et  
 ventes de bois  
**[www.affiches-moniteur.com](http://www.affiches-moniteur.com)**

**Rubriques :**  
**annonces légales ou marchés publics**

Saisir code d'accès indiqué à gauche de  
 l'adresse sur le film de routage  
 Saisir mot de passe : affmon

## SUCCESSIONS



- 39270 -  
**Catherine CLAUDEL**  
 1 allée des  
 Aubépines  
 57530 Courcelles-  
 Chaussy  
 Tél. 03 87 64 00 06

**AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE  
 UNIVERSEL - DÉLAI  
 D'OPPOSITION**

Article 1007 du Code Civil - Article 1378-1 Code de procédure civile - Loi n° 2016-1547 du 28 novembre 2016  
 Suivant testament olographe en date du 14 avril 2011,  
 Monsieur **Maurice Prosper Marie SEMIN**, en son vivant retraité, demeurant à METZ (57070) maison de retraite Saint Maurice.

Né à COLLIGNY (57530), le 8 mai 1924.  
 Veuf de Madame Marie Louise KUHNER et non remarié.

Non lié par un pacte civil de solidarité.  
 De nationalité française.  
 Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à METZ (57000) (FRANCE), le 7 juin 2019.

A consenti un legs universel.  
 Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Catherine CLAUDEL, Notaire titulaire d'un Office Notarial à COURCELLES-CHAUSSEY (57530), 1 Allée des Aubépines, le 20 novembre 2019, duquel il résulte que les légataires remplissent les conditions de leur saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Catherine CLAUDEL, notaire à COURCELLES-CHAUSSEY, référence CRPCEN : 57022, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de METZ de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Me Catherine CLAUDEL

## VENTES DE FONDS ET APPORTS

- 39170 -

Aux termes d'un acte ssp du 31/10/2019 à FAMECK, enregistré le 07/11/2019 au SDE de METZ, Dossier 2019 00048209, référence 5704P61 2019 A 04279, **SARL ETOILE D'ASIE**, capital : 8 000 €, RCS THIONVILLE B 534 585 799, siège social : CC Les Jardins du Triangle 57290 FAMECK, a cédé à **SAS ZHU**, capital : 8 000 €, RCS THIONVILLE TI 877 684 928, siège social : CC Les Jardins du Triangle 57290 FAMECK, son fonds de commerce : **RESTAURANT**, exploité CC Les Jardins du Triangle 57290 FAMECK, moyennant un prix de TROIS CENT QUATRE VINGT MILLE EUROS (380 000 €).

Entrée en jouissance : le 31/10/2019.  
 Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance au cabinet de SELARL SUN AVOCATS sis : 35, rue de Ponthieu 75008 PARIS.

- 39132 -



**Sarah DUKIC-JARTY**  
 Séverine MAMEAUX-  
 GUTH  
 9, Avenue Poincaré  
 57400  
**SARREBOURG**  
 Tél. 03 87 03 10 39

**CESSION DE FONDS DE  
 COMMERCE**

Par acte de Me DUKIC-JARTY, notaire associé à SARREBOURG, du 4 novembre 2019, enregistré au SIE de METZ le 14 novembre 2019, bordereau 2019 N 29960, la société EVEIL DES SENS SARL, au capital de 5.000,00 €, avec siège à SARREBOURG (57400), 16 Place de la Gare, immatriculée au RCS de METZ sous N° 753 704 782 a cédé à Madame Ophélie, Rachel EIGELTINGER, demeurant à PLAINE DE WALSCH (57870), 20 Grand'Rue, née à SARREBOURG (57400), le 11 octobre 1994, son fonds de commerce de cabinet d'esthétique, soin du visage, soin du corps, pose et entretien de faux ongles, UV, vente de produits de beauté connu sous le nom « INSTITUT EVEIL DES SENS », exploité à SARREBOURG (57400) - 16 place de la Gare, pour l'exploitation duquel le CEDANT est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de METZ sous le n° 753 704 782, avec tous ses éléments corporels et incorporels, au prix de 24.000,00 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au 4 novembre 2019.

Les oppositions seront reçues en la forme légale, à peine de forclusion, dans les dix jours de la dernière des publications légales, en l'office notarial, à SARREBOURG (57400), 9, Avenue Poincaré, où domicile est élu à cet effet.

Pour insertion, le notaire.



- 39219 -  
**Sylvie KARST-LEDY**  
 Fabrice  
**PEFFERKORN**  
 18 rue Poincaré  
 57200  
**SARREGUEMINES**  
 Tél. 03 87 98 54 64

**CESSION DE FONDS DE  
 COMMERCE**

Suivant acte reçu par Me. Fabrice PEFFERKORN, le 04/11/2019 - Rép. N° 40.422, enregistré au SDE de METZ (57000), le 19/11/2019 sous : 2019 N 30343.

La S.A.S.U « L'AUTHENTIQUE », au capital de 4.000,00 € ayant son siège social à SARREGUEMINES (57200), 8 rue de France ; SIREN 834711251 RCS de SARREGUEMINES, en liquidation judiciaire simplifiée, représentée par Me Bernard LOTT, mandataire judiciaire à SARREGUEMINES (57200), 18 rue Poincaré, liquidateur ;

A CEDE A :

La Société par Actions Simplifiée « **TRON** », au capital de 2.000,00 € ayant son siège social à SARREGUEMINES (57200), 8 rue de France ; SIREN 877865212 RCS de SARREGUEMINES, représentée par son président, M. Joël STEINER, demeurant à REMELFING (57200), 4 rue du Bosquet ;

Un fonds de commerce de **restauration traditionnelle** connu sous le nom de : **L'AUTHENTIQUE** situé et exploité à SARREGUEMINES (57200) 8 rue de France, pour lequel la S.A.S.U L'AUTHENTIQUE est immatriculée sous SIRET : 83471125100019.

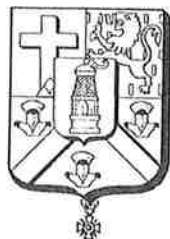
Prix : 10.000,00 € s'appliquant :  
 - aux éléments incorporels pour 2.000,00 €  
 - aux éléments corporels pour 8.000,00 €.

Propriété : à compter du 04/11/2019 et jouissance rétroactive : à compter du 01/08/2019.

Les oppositions devront être faites en l'Etude de Me Bernard LOTT, mandataire judiciaire, où domicile est élu dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, par acte extrajudiciaire.

L'insertion prescrite par la loi au BODACC a été ordonnée en temps utile.  
 Pour avis, le Notaire.





TÉL. : 03 87 81 89 89  
FAX : 03 87 82 08 15

SERVICE

UFH ; PB

**- CERTIFICAT D’AFFICHAGE -**

Je soussigné Jean-Luc WOZNIAK, Maire de la ville de Creutzwald, certifie par la présente que l’avis d’ouverture d’une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d’Urbanisme de la commune de Creutzwald a été :

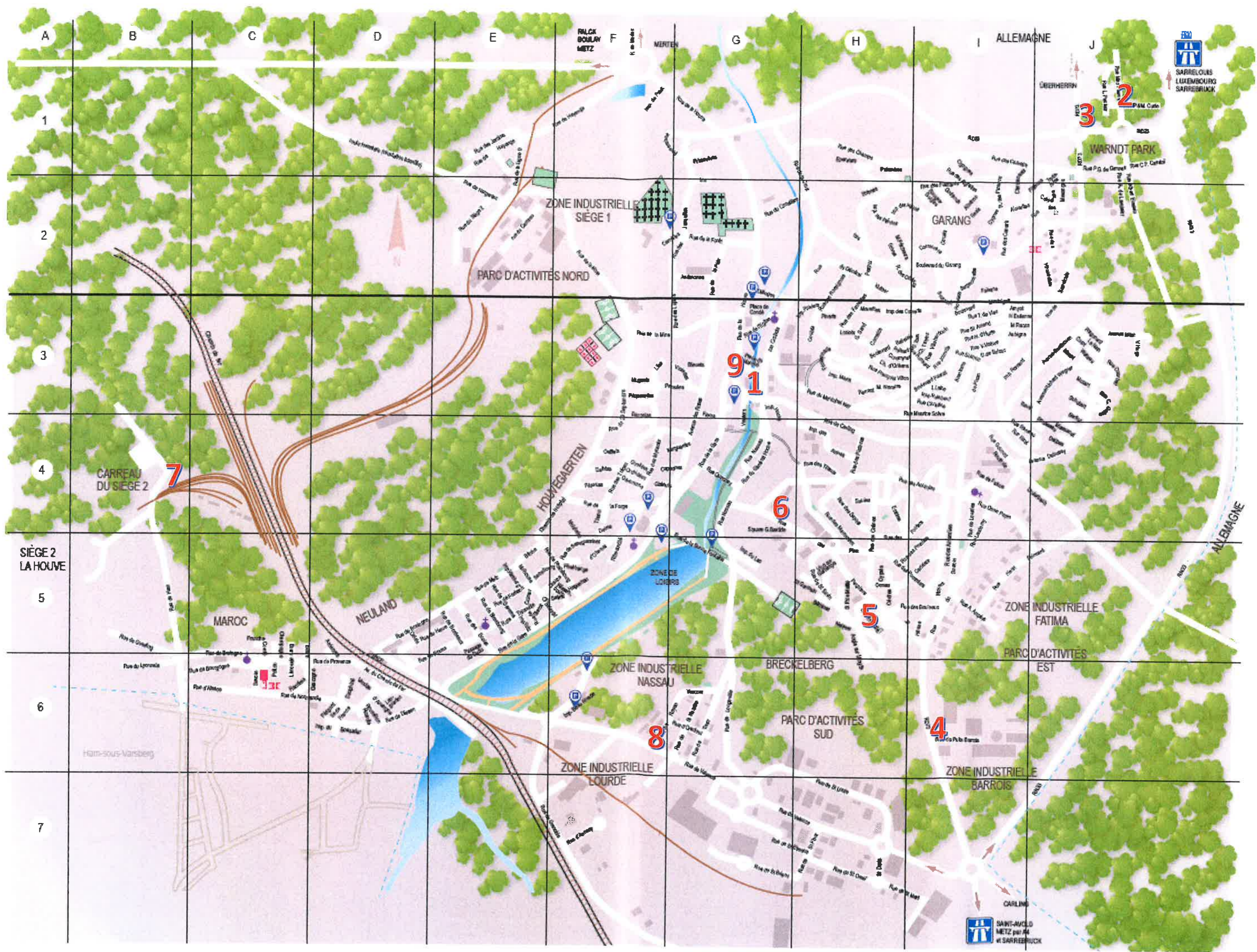
- affiché le 31/10/2019 sur la porte de la mairie, sur le totem lumineux situé à l’intérieur de la mairie, sur le panneau lumineux situé devant la mairie, et dans divers endroits de la ville de Creutzwald (voir plan ci-joint),
- inséré sur les sites internet de la Ville de Creutzwald et de la Communauté de Communes du Warndt le 04/11/2019,
- diffusé sur la télévision locale CVS à compter du 04/11/2019.



Le Maire,  
Pour le Maire, l’Adjoint Délégué

Salvatore FIORETTO





A

B

C

D

E

F

G

H

I ALLEMAGNE

J

1

2

3

4

SIÈGE 2  
LA HOUE

5

6

7

CARREAU  
DU SIEGE 2

7

ZONE INDUSTRIELLE  
SIÈGE 1

PARC D'ACTIVITES NORD

GARANG

WARNDT PARK

HOMVEGARTEN

9

6

5

MAROC

NEULAND

ZONE INDUSTRIELLE  
NASSAU

BRECKELBERG

ZONE INDUSTRIELLE  
FATIMA

PARC D'ACTIVITES  
EST

ZONE INDUSTRIELLE  
LOURDE

PARC D'ACTIVITES  
SUD

4

ZONE INDUSTRIELLE  
BARROIS

ALLEMAGNE

SARRELOUIS  
LUXEMBOURG  
SARRERBRUCK

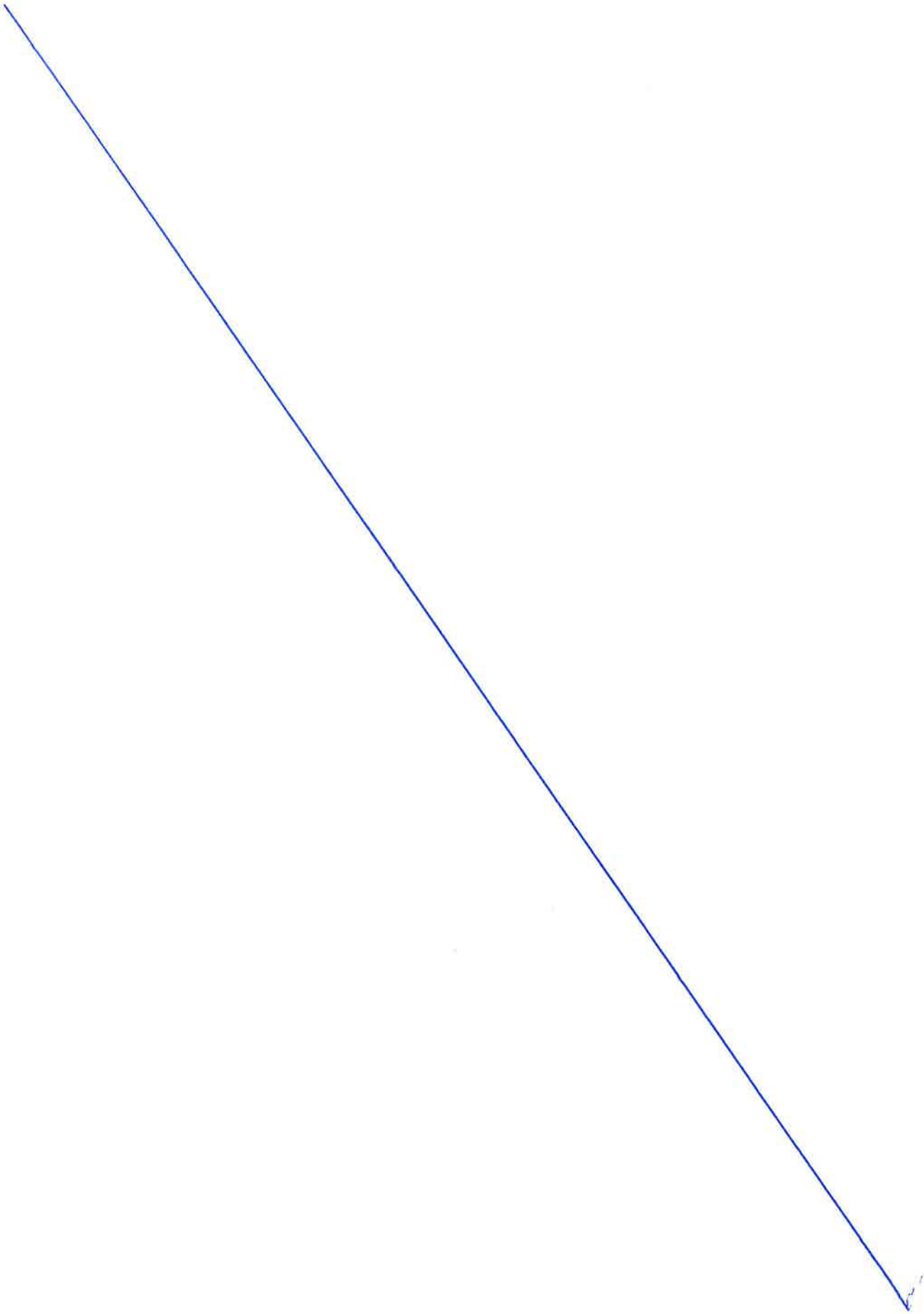


SARRELOUIS  
LUXEMBOURG  
SARRERBRUCK



SARRELOUIS  
LUXEMBOURG  
SARRERBRUCK





## Lieux d'affichage de l'avis d'ouverture de l'enquête publique



**N°1 : Affichage sur la porte d'entrée de la Mairie**



**N°2 : Affichage à l'entrée de la Waldstatt 2 et 3 – ZAC du Warndt Park**





**N°3 : Affichage route de Sarrelouis en allant vers l'Allemagne**



**N°4 : Affichage à l'entrée du Puits Barrois**



**N°5 : Affichage rue des Peupliers (devant les parcelles à bâtir de MOSELIS)**



**N°6 : Affichage devant l'ancien collège du Breckelberg (côté Lycée Félix Mayer)**



**N°7 : Affichage rue de Ham (devant l'entreprise SABELA)**



**N°8 : Affichage rue de Valence (en face du Brico LECLERC)**



**Affichage sur le panneau lumineux devant la mairie**

FICHER

MESSAGE



jeu. 31/10/2019 10:03

**BAUSCH Pascale**

**Avis d'ouverture d'enquête publique pour la modification du PLU de Creutzwald**

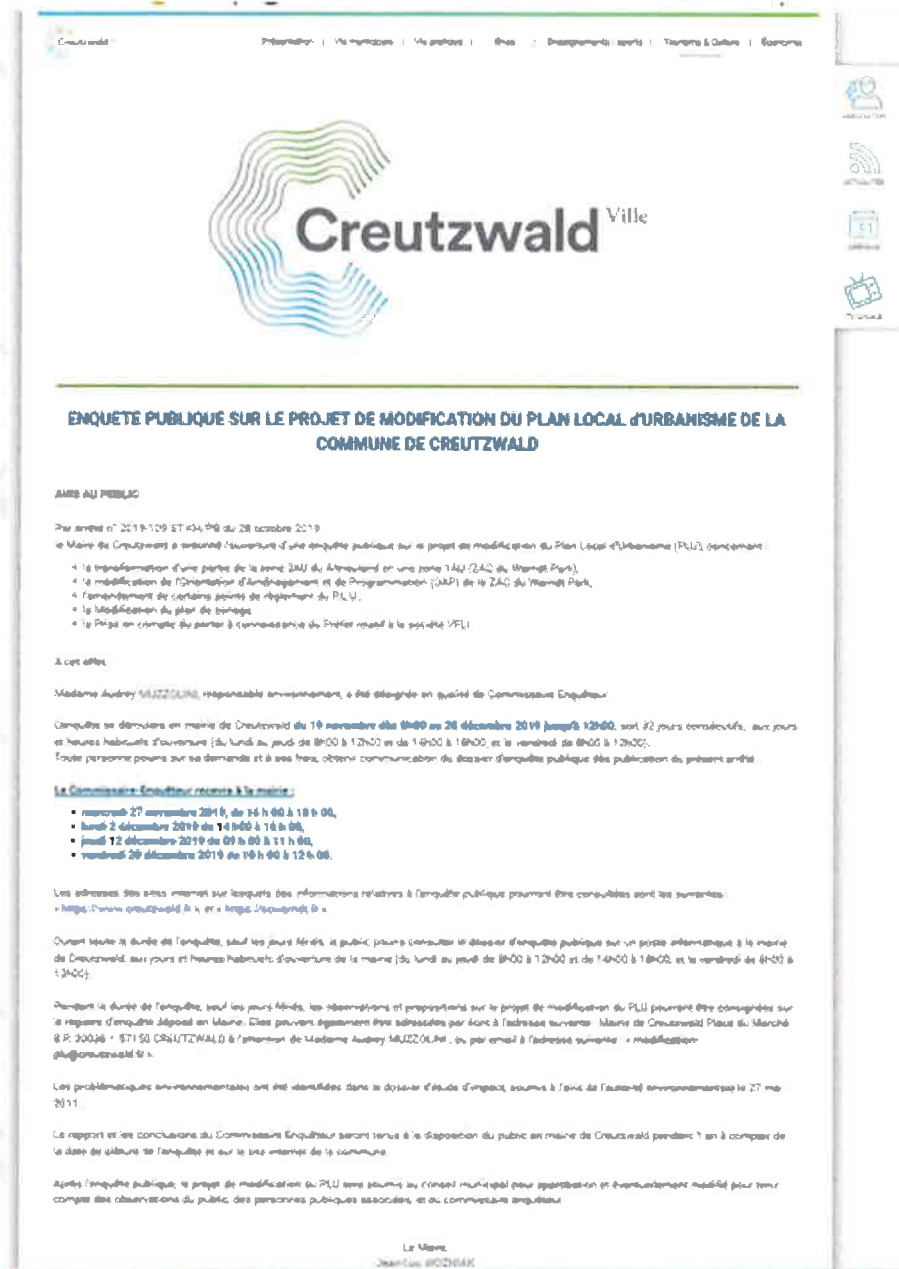
À 'Muzzolini, Audrey'

Re bonjour,

Voici le lien du site internet de la Ville de Creutzwald sur lequel figure déjà l'avis d'ouverture d'enquête publique :

<https://www.creutzwald.fr/fr/actualites/enquete-publique-plu--n.html>

ainsi qu'une impression d'écran :



Bonne réception,

Cordialement

**Pascale BAUSCH**



FUCHS MESSAGE

Jun 04/11/2019 16:57
FUCHS Michael

RE: Avis d'ouverture d'enquête publique pour la modification du PLU de Creutzwald

BAUSCH Pascale
Vous avez répondu à ce message le 05/11/2019 08:34.

https://ccwardt.fr/urbanisme-modification-du-plu-ville-de-creutzwald/

De : BAUSCH Pascale <p.bausch@ccwardt.fr>
Envoyé : jeudi 31 octobre 2019 09:30
À : FUCHS Michael <m.fuchs@ccwardt.fr>
Objet : Avis d'ouverture d'enquête publique pour la modification du PLU de Creutzwald
Importance : Haute

Salut Michael,

Pourrais-tu STP faire paraître sur le site de la Communauté de Communes du Warndt le texte de l'avis ci-dessous sachant que cette diffusion doit intervenir impérativement au plus tard le lundi 4 novembre 2019, délai de rigueur.

ENQUETE PUBLIQUE SUR LE
PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
DE LA COMMUNE DE CREUTZWALD

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n° 2019-109 ST KH/PB du 28 octobre 2019

le Maire de Creutzwald a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), concernant :

- la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altenland en une zone 1AU (ZAC du Warndt Park),
- la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la ZAC du Warndt Park,
- l'amendement de certains points de règlement du P.L.U.,
- la Modification du plan de zonage,
- la Prise en compte du porter à connaissance du Préfet relatif à la société VFLI.

A cet effet,

Navigation bar with search and various service icons like CIRIL, SIG temp, INSEE RORCAL, EPELFI, etc.



ACCUEIL ACTUALITÉS VIVRE CONNAÎTRE ENTREPRENDRE SIG / URBANISME VIDÉOS



URBANISME : MODIFICATION DU PLU / VILLE DE CREUTZWALD



ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE CREUTZWALD
AVIS AU PUBLIC

Par arrêté n° 2019-109 ST KH/PB du 28 octobre 2019

le Maire de Creutzwald a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), concernant :

- 1 la transformation d'une partie de la zone 2AU du Altenland en une zone 1AU (ZAC du Warndt Park),
2 la modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la ZAC du Warndt Park,
3 l'amendement de certains points de règlement du P.L.U.,
4 la Modification du plan de zonage,
5 la Prise en compte du porter à connaissance du Préfet relatif à la société VFLI.

A cet effet,

Madame Audrey MUZZO, N°, responsable environnement, a été désignée en qualité de Commissaire Enquêteur

L'enquête se déroulera du mardi 19 novembre 09h 00 au 20 décembre 2019 jusqu'à 12h00, soit 32 jours consécutifs (sauf jours et heures habituels d'ouverture du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00)

Toute personne pourra sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique dès publication au présent arrêté.

La Commission d'enquête sera composée de la manière :

- 1 mercredi 27 novembre 2019, de 16 h 00 à 18 h 00,
2 lundi 2 décembre 2019 de 14 h00 à 18 h 00,
3 jeudi 12 décembre 2019 de 09 h 00 à 11 h 00,
4 vendredi 20 décembre 2019 de 10 h 00 à 12 h 00.

Les bornes des sites internet sur lesquels des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sont les suivantes :
https://www.creutzwald.fr et https://ccwardt.fr

Quant à la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, le dossier d'enquête publique sur un dossier informatisé à la mairie de Creutzwald, tous jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 12h00).

Pendant la durée de l'enquête, sauf les jours fériés, les observations et propositions sur le projet de modification du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Creutzwald Place du Marché B.P. 20036 - 57150 CREUTZWALD à l'attention de Madame Audrey MUZZO, N° ou par email à l'adresse suivante : modification@ccwardt.fr

Les procédures environnementales ont été identifiées dans le dossier de l'étude d'impact soumis à l'avis de la autorité environnementale le 27 mai 2019.

DERNIÈRES ACTUALITÉS

Urbanisme : Modification de PLU / Ville de Creutzwald
4 novembre 2019

Environnement : Regard de culture Multifix - 11 novembre 2019
4 novembre 2019

Environnement : Modernité de repavage en sacs multifix
20 novembre 2019

Environnement : Modernité de repavage en sacs multifix
20 novembre 2019

LES COMMUNES DE LA COC

CREUTZWALD
HAM-SOUS-VARSBERG
VARSBERG
BISTEN-EN-LOHRAINE
GUEBETING

RECHERCHER SUR LE SITE

Recherche





# AVIS AU PUBLIC

## ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL d'URBANISME DE LA COMMUNE DE CREUTZWALD

Par arrêté n° 2019-109 ST KH/PB du 28 octobre 2019

**Le Maire de Creutzwald a ordonné l'ouverture d'une enquête publique  
sur le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU), concernant :**

- La transformation d'une partie de la zone 2AU du Altneuland en une zone 1AU (ZAC du Warndt Park),
- La modification de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) de la ZAC du Warndt Park,
  - L'amendement de certains points de règlement du P.L.U.,
    - La Modification du plan de zonage,
- La Prise en compte du porter à connaissance du Préfet relatif à la société VFLI.





# AVIS AU PUBLIC

## UNE ENQUETE PUBLIQUE SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL d'URBANISME DE LA COMMUNE DE CREUTZWALD

se déroulera du 19 novembre au 20 décembre 2019 en Mairie

### **Le Commissaire-Enquêteur recevra à la mairie**

**Mercredi 27 novembre 2019, de 16h00 à 18h00**

**Lundi 2 décembre 2019 de 14h00 à 16h00**

**Jedi 12 décembre 2019 de 09h00 à 11h00**

**Vendredi 20 décembre 2019 de 10h00 à 12h00**



**Creutzwald**<sup>Ville</sup>

Les adresses des sites internet sur lesquels des informations relatives  
à l'enquête publique pourront être consultées sont les suivantes :  
« <https://www.creutzwald.fr> », et « <https://ccwarndt.fr> ».



## **ANNEXE II : Procès- verbal de synthèse**



# PROCES VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

(Code de l'environnement, art. 123-18)

**Monsieur le Maire de Creutzwald a pris l'arrêté n° 2019-109 ST KH/PB du 28 octobre 2019 prescrivant une enquête publique relative au projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Creutzwald.**

Décision du Tribunal Administratif de Strasbourg du 10 septembre 2019 n° E19000172/67 désignant Mme Audrey MUZZOLINI en qualité de commissaire enquêteur.

Ce procès-verbal synthétise avant la remise du rapport d'enquête les éléments principaux concernant le déroulement de l'enquête.

Celle-ci s'est déroulée du 19 novembre au 20 décembre 2019 inclus, soit pendant une durée de trente – deux jours (32 jours) consécutifs sur le territoire de la commune de Creutzwald.

L'arrêté fixait 4 permanences qui ont eu lieu dans les locaux de la mairie de Creutzwald aux dates et horaires suivants :

- Mercredi 27 novembre 2019 de 16h00 à 18h00
- Lundi 2 décembre 2019 de 14h00 à 16h00
- Jeudi 12 décembre 2019 de 09H00 à 11h00
- Vendredi 20 décembre 2019 de 10H00 à 12H00

## **Observations du public :**

A l'issue de la consultation du public, aucune remarque n'avait été inscrite sur le registre lors de sa clôture le 20 décembre 2019 à 12h00.

Il n'y a pas eu de courrier déposé ou envoyé à la mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Aucun courriel n'a été adressé à l'attention du commissaire enquêteur.

Seul M. Jean GABRIEL, gérant de la société Infrasport, est venu lors de la permanence du 20 décembre 2019. Celui-ci a présenté son activité économique en lien avec le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme.

Aucun incident n'a émaillé le déroulement de l'enquête.

## **Informations demandées par le commissaire enquêteur :**

Pour compléter mon information, des copies de l'évaluation environnementale, de l'avis de l'autorité environnementale, des autorisations préfectorales ainsi que l'avis des instances allemandes concernant l'infiltration des eaux pluviales en lien avec la création de la ZAC du Warndt Park, m'ont été fournies.

Le plan de financement de la ZAC ainsi que les projets en pourparlers ont été abordés avec M. FUCHS, en charge du développement économique pour la communauté de communes du Warndt.

La carte de remontée de nappe m'a également été transmise.

A ce jour, aucune autre demande de ma part n'a été formulée à Mme BAUSCH et à M. FUCHS.

Procès – verbal remis à la mairie de Creutzwald le vendredi 20 décembre 2019.

Service Urbanisme

Le commissaire enquêteur

**Pascale BAUSCH**



**Audrey MUZZOLINI**



**Procès-verbal de synthèse établi en 2 exemplaires originaux**